

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3342

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Rue des Onchères - Approbation du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 18 mars 2019****Délibération n° 2019-3342**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Rue des Onchères - Approbation du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération du prolongement de la rue des Onchères sur la Commune de Vaulx en Velin fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

**I - Contexte**

La rue des Onchères se situe à l'Est du centre-ville de la Commune de Vaulx en Velin. Le tronçon nord de cette voie a été réaménagé dans le cadre des travaux du quartier Vernay-Verchères. Elle constitue le seul accès direct entre l'îlot résidentiel des Onchères et l'avenue Salvador Allende au nord, mais ne permet qu'une desserte incomplète du secteur, la rue des Onchères ne débouchant pas jusqu'à l'avenue Georges Dimitrov.

Cette rue est également une voie stratégique pour le campus (Ecole nationale des travaux publics de l'Etat / Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon). Elle en assure aujourd'hui la desserte piétonne et pourrait à terme participer à la mise en valeur de la façade Est du campus.

Le projet répond aux objectifs de la convention Nouveau projet national de renouvellement urbain (NPNRU) de la Commune de Vaulx en Velin.

**II - Objectifs principaux du projet**

Le projet de prolongement de la rue des Onchères doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- assurer le maillage du réseau viaire des quartiers Est et notamment le désenclavement de l'îlot des Onchères,
- assurer la connexion des piétons et des cycles et la continuité de la trame verte entre le nord et le sud de l'aménagement,
- établir une circulation véhicules et piétonne confortable et adaptée à la situation en zone résidentielle (vitesse de circulation, présence forte des piétons, proximité du groupe scolaire),
- favoriser la gestion alternative des eaux pluviales.

**III - Programme et enveloppe prévisionnelle**

Le projet prévoit :

- la création d'une portion de voie nouvelle qui permet la circulation des véhicules,
- la création d'un cheminement piéton sécurisé avec au minimum un trottoir de 1,5 m de large de chaque côté de la chaussée,
- la prise en compte des circulations cyclables,
- la pacification des déplacements aux abords du groupe scolaire Makarenko,
- la réorganisation du stationnement, notamment au niveau du parking situé à l'est de la place Carmellino et impacté par le débouché de la rue,
- la sécurisation de la traversée de la promenade Lénine,

- la plantation d'arbres d'alignement en accompagnement de l'aménagement.

La Ville de Vaulx en Velin assurera la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux correspondant à ce programme est de 1 275 000 € HT (soit 1 530 000 € TTC).

#### **IV - Individualisation d'autorisation de programme et calendrier prévisionnel**

Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à 1 800 000 € TTC dont 50 000 € TTC ont été individualisés depuis l'autorisation de programme études. Il se décompose de la manière suivante :

- budget principal : 1 800 000 € TTC répartis comme suit :

- . études et maîtrise d'ouvrage : 270 000 € TTC,
- . travaux : 1 530 000 € TTC.

La demande d'autorisation de programme complémentaire s'élève donc à 1 750 000 € TTC au budget principal, compte tenu de l'autorisation de programme étude déjà individualisée.

Les études de maîtrise d'œuvre débuteront au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019. Les travaux d'aménagement devraient débuter fin 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le programme de travaux de prolongement de la rue des Onchères à Vaulx en Velin et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 1 750 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant, pour le budget principal :

- 90 000 € TTC en dépenses en 2019,
- 345 000 € TTC en dépenses en 2020,
- 1 283 000 € TTC en dépenses en 2021,
- 17 000 € TTC en dépenses en 2022,
- 15 000 € TTC en dépenses en 2023 sur l'opération n° 0P09O5608.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 50 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.**